

Les autorités communales vous souhaitent un très joyeux Noël et une excellente année 2021 !



Fermeture de fin d'année des services municipaux

Service de la police municipale 022 899 10 13

Une présence effective du service de police de proximité aura lieu pendant les fêtes de fin d'année.

En cas d'urgence, veuillez appeler le 117.

Service de l'administration

Les bureaux de la mairie seront fermés du jeudi 24 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021.

En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis auprès de la Police de Sécurité Internationale de l'Aéroport International de Genève, niveau des arrivées. Ouvert de 7h à 21h30, 7/7 jours, la veille ou au plus tard 3h avant le départ. (022 427 58 30).

Etat-civil

En cas d'urgence, pour les besoins de l'état-civil, une permanence est assurée à la mairie de Chêne-Bourg de 9h à 12h : le samedi 26 et le mercredi 30 décembre 2020 et le samedi 2 janvier 2021.

Service de la petite enfance

Les institutions communales de la petite enfance seront fermées durant les vacances scolaires dès le jeudi 24 décembre 2020 et rouvriront leurs portes le lundi 11 janvier 2021.



Ramassage des sapins

La levée des sapins aura lieu du 4 au 8 janvier 2021, une deuxième tournée sera effectuée du 18 au 22 janvier 2021. **En dehors de ces dates, les sapins ne seront pas ramassés.** Merci de dégarnir vos sapins afin qu'ils puissent être recyclés dans les meilleures conditions.

Apéritif communal et prix du Mérite 2020

Nous sommes au regret de vous informer du report de l'apéritif communal du 14 janvier 2021.

Néanmoins, l'annonce de la personne ou des personnes ayant obtenu le Mérite de la commune se fera par l'intermédiaire du site internet et des réseaux sociaux.

Nous espérons vivement que ces deux événements pourront avoir lieu au cours de l'année prochaine.

Trois centenaires et 25 nonagénaires ont été fêtés en 2020

Un membre du Conseil administratif, la secrétaire générale, ainsi qu'un représentant de la police municipale ont eu le plaisir de rendre visite et de féliciter les nombreux Veyrites centenaires et nonagénaires. Des fleurs, un cadeau et un original du Journal de Genève du jour de leur naissance leur ont été remis à cette occasion.

Centenaires : Mesdames Aline Nelly DEMONT et Jane Ariane SEILER, ainsi que Monsieur Armine JUD.

Nonagénaires : Mesdames Irma BELLOSTA, Florentine BERSET, German CANTO, Irma Maria CHATILLON, Blanche DEFFERRARD, Irma Annie GIGON, Rose Marie HIRT, Bernadette MEIER, Marie-Rose MOREILLON, Henriette MOREL, Jeanne OBERSON, Denise Lina RICHARD et Lola SOGUEL-DIT-PICARD, ainsi que Messieurs René Maurice BARRO, Max Baptiste BOSSON, Hendrik BUESINK, Gérard Paul Camille CHARLES, Jean François DUPRAZ, Edward Charles LOFTIN, Robert MARTIN, Otto Jack MATRAY, Marco PEDRONI, Edouard SOMMER, Georg Friedrich SPIRIG et Paul Beekman TAYLOR.

Conseil municipal – Séance du 13 octobre 2020

Présidé par Mme Claude-France Matthey (PLR), ce Conseil d'octobre procède tout d'abord à l'assermentation de M. Yves Monnat (PLR) qui succède à la Conseillère démissionnaire, Mme Barbara Gremaud. Le nouvel élu siègera dans les commissions d'aménagement du territoire et environnement, des affaires sociales et sociétés et d'information.

Répondant à l'interpellation de Mme Marie-Lourdes Desardouin (Socialistes-Vert.e.s), Mme Aline Tagliabue, Maire (Veyrier-Ensemble) clarifie le fonctionnement des deux courts de tennis communaux du Grand Donzel; l'un est réservé aux Veyrites et aucune utilisation n'est tolérée pour des cours. L'exécutif vérifiera le respect de cette politique.

Afin de vaincre la morosité ambiante, la magistrate encourage les habitants à consulter les activités culturelles encore proposées via le site internet ou le compte Instagram communal.

M. Christian Robert, Conseiller administratif (PLR) présente la nouvelle urbaniste, Mme Laurence Paulus, engagée par la commune. Il informe, en outre, que la réfection de la place Spibuki (chemin des Rasses) va être entreprise dès l'achèvement de travaux de resurfaçage nécessaires qui n'auront pas d'incidence budgétaire.

Les élus sont invités à se pencher ensuite sur les comptes 2019 des fondations communales. Ceux de la Fondation "Les Rasses" n'appellent pas de commentaires particuliers et sont approuvés à l'unanimité.

S'agissant des comptes de la Fondation immobilière (FIVV), les Socialistes-Vert.e.s rapportent qu'ils ont découvert que des inexactitudes avaient été dites en commission. Ne souhaitant pas en discuter publiquement, ils demandent le renvoi du sujet en commission des finances pour éclaircissements. Ceci ne remet pas en question les comptes qu'ils acceptent. Les autres groupes politiques, dans un premier temps, n'entrent pas en matière sur la proposition et approuvent également les comptes. Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) hausse le ton en indiquant que, dans ce cas, le groupe n'aura aucun souci à en parler publiquement. Après une suspension de séance, le PDC, le PLR, le groupe Veyrier-Ensemble et les Vert'Libéraux se rangent derrière la proposition de compléments à apporter lors d'une séance. Les comptes 2019 de la FIVV, à l'excédent confortable d'environ CHF 764'000, sont approuvés à l'unanimité.

Réfection approuvée

Le revêtement des chaussées et trottoirs du secteur allant du seuil du carrefour des Tournettes jusqu'à la place de l'Eglise, fera peau neuve en 2021. La proposition de l'exécutif impliquant des mises en zones 20 et 30 km/h du centre du village satisfait les groupes qui l'acceptent à l'unanimité.

Quelques recommandations émergent des débats. Par la voix de Mme Desardouin, les Socialistes-Vert.e.s souhaiteraient que soient étudiés l'installation de lampadaires avec détecteur de mouvement et l'élargissement de la fibre optique au réseau public. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) salue l'agrandissement du trottoir qui renforcera notamment la sécurité des enfants qui se rendent à l'école de Grand-Salève. Il demande de veiller à bien informer les riverains sur les étapes des travaux et les nuisances occasionnées.

Au nom du PDC, M. Charles Hutzli se déclare fortement satisfait de la finalisation de ce projet qui est l'aboutissement de plusieurs années de discussions.

Même satisfaction pour Mme Marielena Gautrot (Vert'Libéraux) qui espère que les travaux débiteront au plus vite.

Dépassement accepté

La commission a épluché toutes les possibilités afin de trouver d'éventuelles responsabilités de tiers pour les frais de dépollution de la parcelle de l'ancien garage sans parvenir à en trouver une.

Pour M. Max Müller (PDC), cette proposition lui est restée au travers de la gorge. L'élu souligne que le contrat de vente que l'ancien Conseil administratif a préparé et signé tout seul ne laisse aucune chance à la commune de se retourner contre les anciens propriétaires ou contre l'Etat de Genève. A ce stade, refuser le dépassement de crédit n'aurait aucun sens, si ce n'est de faire perdre l'argent déjà engagé. Le seul espoir auquel se rattacher reste la valorisation future de la parcelle.

M. Jacques Charles (Veyrier-Ensemble) partage aussi l'amer constat. Pour M. Xavier Treyvaud (Socialistes-Vert.e.s), il s'agit surtout d'éviter que ne se reproduisent ces mauvaises estimations et conséquences financières pour la commune. Mme Gautrot demande à traiter ces questions avec plus de prudence à l'avenir. Paraphrasant les mots du rapport, M. Olivier Duc (PLR) évoque une commission consternée et abattue qui constate que la commune doit assumer seule le dépassement de crédit. Le cœur lourd, le Conseil se résout à accepter le projet de délibération à l'unanimité.

Budget 2021 : réaliste et consensuel

Le plénum se penche ensuite sur le point central de la soirée qui est la proposition du projet de budget 2021. M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif (PDC) explique que l'exécutif a souhaité tenir compte d'un contexte économique et social compliqué pour son élaboration et faire le choix de présenter un budget déficitaire. Il rappelle que pour amortir l'effet RFFA, la règle de la présentation des budgets déficitaires s'est assouplie et donne le droit aux communes d'en présenter pendant plusieurs années jusqu'à un certain montant, sans devoir recourir à un plan quadriennal. Dans les grandes orientations prises, l'exécutif a renoncé à augmenter la charge des ménages en laissant inchangé le taux du centime additionnel. Il a souhaité également maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100%, ainsi que les subventions communales au même niveau qu'en 2020, à de très rares exceptions. Plusieurs nouveaux postes de travail - partiellement compensés par des départs à la retraite et une refonte de l'administration - ainsi que des augmentations de taux d'activité sont proposés.

Il est prévu également de faire voter un projet d'amortissements complémentaires afin de réduire la charge d'amortissement des prochains exercices. Au niveau des investissements, M. Martin indique clairement qu'ils auront lieu, en faisant appel à la capacité d'autofinancement de la commune et à l'emprunt.

Il fait état également de bonnes nouvelles apparues au niveau de rentrées fiscales supplémentaires dues à l'incorporation d'une parcelle communale qui a

comme effet d'augmenter la part privilégiée de Veyrier de 41 à 44%.

Par la voix de M. Charles, le groupe Veyrier-Ensemble salue la volonté du Conseil administratif d'épargner les individus et les ménages touchés par la crise sanitaire en maintenant le taux du centime additionnel à 38. L'élu se réjouit de la convergence de plusieurs facteurs : assouplissement de la règle de la présentation de budgets déficitaires, effet des amortissements complémentaires, augmentation de la part privilégiée et plus grande rigueur dans la gestion des coûts. Au niveau de l'accroissement du personnel, bien que la mesure lui semble un peu précipitée, son groupe reste ouvert à la discussion.

Pour le PDC, M. Müller se déclare parfaitement satisfait des principes énoncés dans le budget et tout particulièrement du maintien des subventions aux associations communales. Pour lui, les pénaliser davantage en période de pandémie aurait été inacceptable. L'augmentation du personnel qui représente un net de 1,3 emploi plein temps lui paraît également totalement justifiée.

M. Duc fait part également de la pleine satisfaction du groupe PLR quant à la non augmentation du centime additionnel et la hausse de la part privilégiée. Le budget de fonctionnement lui semble équilibré et les nouveaux postes justifiés. Concernant les investissements prévus, son groupe serait partisan d'en limiter le montant en tenant compte de la dette créée et de l'impact qu'ils auront en frais de fonctionnement sur les prochains budgets.

Au nom des Socialistes-Vert.e.s, M. Pinget s'interroge sur la voie de la présentation de budgets déficitaires empruntée par la commune depuis 3 ans, voyant en cela une posture de dos rond faite en attendant que cela s'arrange. En considérant les crises (sociale, économique, écologique) qui s'annoncent, il souhaiterait que soit mieux examinée la balance qu'aurait une augmentation du centime par rapport à la mise en place de politiques publiques plus réactives.

Pour les Vert'Libéraux, M. Cédric Zufferey qualifie le budget d'optimiste, relevant qu'il table sur des revenus hypothétiques notamment en termes de revenus fiscaux. Par rapport à l'augmentation des charges en personnel et à l'endettement, son groupe aurait souhaité avoir un budget plus prudent.

Le projet de budget est renvoyé à toutes les commissions pour examen.

Les élus acceptent ensuite en vote immédiat plusieurs projets de délibération : la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), les amortissements complémentaires intégrés au budget 2021 et le crédit d'investissement pour le Fonds de décoration. Ils approuvent également le retrait de la résolution concernant la modification des limites de zone dans le secteur dit "Les Bois de Troinex" (projet de zone artisanale).

En questions et interpellations diverses, les quelques places de crèche dont dispose la commune de Troinex à La Cigogne sont évoquées. Du fait que Troinex va construire sa propre crèche, l'idée serait de les récupérer et de les mettre à disposition des Veyrites. L'exécutif en confirme la possibilité.

F. Waldburger



Visibilité des cyclistes : l'éclairage des vélos est obligatoire

Soyez attentifs à équiper vos vélos ainsi que ceux de vos enfants de systèmes lumineux adéquats !

Trop souvent, les cyclistes minimisent l'importance d'être visibles. Pourtant, rouler de nuit sans éclairage ou avec un éclairage insuffisant est très dangereux. Le bureau de prévention des accidents estime qu'un tiers des cyclistes circule de nuit sans éclairage et que 15% se déplacent avec un éclairage défectueux.

Des habits clairs et le port de matériel réfléchissant contribuent encore à accroître la visibilité et la sécurité.

Fort de ce constat, le service de la police municipale a décidé de mener une action de sensibilisation et de prévention en partenariat avec le TCS en remettant un set de phares gratuit aux élèves des établissements scolaires de Pinchat, Bois-Gourmand et Grand-Salève qui en étaient dépourvus.

Cette action s'est déroulée dans le courant du mois de novembre et environ 50 kits lumineux ont été distribués aux élèves.

Inscriptions petite enfance

Dès le 1er janvier et jusqu'au 31 mars 2021, l'inscription pour la rentrée scolaire 2021-2022 se fera uniquement au travers du formulaire qui sera téléchargeable sur le site internet de la commune. www.veyrier.ch.

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bibliobus Planning 2021

Bois-Gourmand (Veyrier), route de Veyrier 210, préau de l'école - Jeudi : 10h-12h

21.01 / 18.02 / 18.03 / 15.04 / 10.06 / 08.07 / 02.09 / 30.09 / 28.10 / 25.11 / 23.12

Grand-Salève (Veyrier), chemin des Rasses, entre l'école et le terrain de football - Lundi : 10h00 - 12h00

11.01 / 25.01 / 08.02 / 22.02 / 08.03 / 22.03 / 19.04 / 03.05 / 17.05 / 31.05 / 14.06 / 28.06 / 12.07 / 23.08 / 06.09 / 20.09 / 04.10 / 18.10 / 01.11 / 15.11 / 29.11 / 13.12

Pinchat, chemin de la Tour-de-Pinchat 4, devant l'école de Pinchat - Lundi : 14h00 - 17h00

11.01 / 25.01 / 08.02 / 22.02 / 08.03 / 22.03 / 19.03 / 03.05 / 17.05 / 31.05 / 14.06 / 28.06 / 12.07 / 23.08 / 06.09 / 20.09 / 04.10 / 18.10 / 01.11 / 15.11 / 29.11 / 13.12

Jobs d'été communaux 2021

Les candidatures pour les jobs d'été, dont le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune, seront prises en compte dès le 4 janvier et jusqu'au 31 mars 2021.

Les conditions à l'engagement sont les suivantes :

- Habiter la commune de Veyrier
- Avoir 16 ans révolus, au moment de la prise d'emploi, pour le **service Entretien du patrimoine immobilier** (écoles publiques)
- Avoir 18 ans révolus au moment de la prise d'emploi et un permis de conduire automobile pour le **service des Routes et espaces verts**

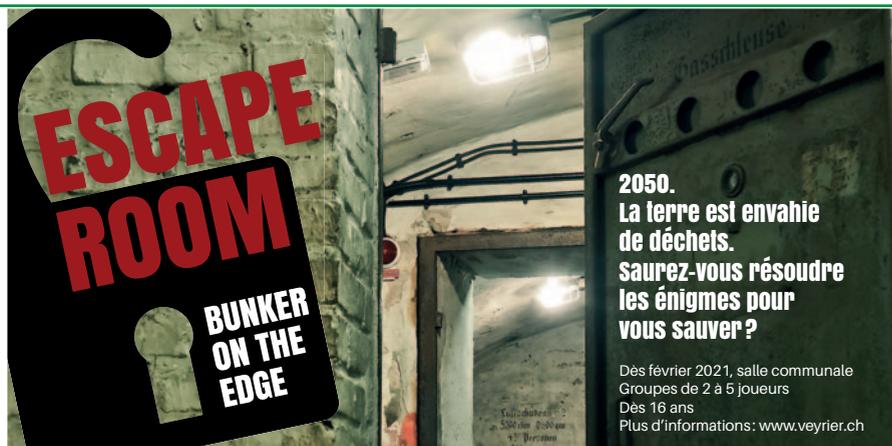
Un « escape room » pour sauver la planète

«2050. La terre est envahie de déchets. Dans une heure, une arme chimique va exploser dans la région. Dans votre fuite, vous tombez par hasard sur un bunker verrouillé. Il représente votre dernière chance de survivre... »

C'est sur ce scénario que commence l'escape room « Bunker on the edge » qui sera installé à Veyrier entre février et avril 2021. Ce jeu immersif invitera les joueurs à résoudre des énigmes en équipe sur le thème de la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles. Une activité originale pour aborder les enjeux environnementaux tout en s'amusant !

Les participant-e-s peuvent sauver le monde. Leur objectif est d'entrer dans le bunker et d'activer un programme d'intelligence artificielle en moins de 60 minutes. Pour y arriver, le petit groupe traverse des épreuves. Les unes demandent à agir, à recycler des déchets. Les autres incitent à réfléchir. Dans la frénésie du jeu, les joueurs sont sensibilisés à la gestion des déchets et à la nécessité de valoriser les ressources naturelles.

L'installation s'adresse aux amateurs d'escape rooms, d'énigmes ou encore d'activités ludiques. Elle est présentée par la commune dans le cadre du projet « **Mieux trier, Respecter Veyrier** » mené en partenariat avec la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets COSEDEC.



Informations pratiques

Pour des groupes de 2 à 5 personnes, dès 16 ans.

Dates : février-avril 2021 (si les conditions sanitaires le permettent)

Lieu : salle communale, deuxième étage.

Durée : 1h.

Prix : CHF 130.- / groupe

Mesures sanitaires : le matériel sera désinfecté entre chaque session.

Informations et réservations : www.veyrier.ch

Conseil municipal – Séance du 17 novembre 2020

Suppléant à l'absence de Mme Claude-France Matthey, M. Xavier Treyvaud (Socialistes-Vert.e.s) préside ce Conseil qui limite le nombre de public admis à seulement 5 personnes. Cette séance se déroule également sans la présence de Mme Aline Tagliabue, Maire.

Dans ses communications, l'exécutif informe que les nouveaux macarons de stationnement seront mis en service en avril 2021.

La mise en zone 20 km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret ne pourra pas se faire avant avril également, le processus ayant accusé des lenteurs au niveau de l'Office cantonal des transports.

Enfin, toutes les manifestations communales sont annulées jusqu'à la fin de l'année en raison des restrictions sanitaires.

Budget 2021 approuvé

L'examen du budget en commission des finances n'a amené aucune modification d'importance par rapport au projet de budget initial présenté par l'exécutif. Son rapporteur, M. Jacques Charles (Veyrier-Ensemble) souligne que, pour cette année, l'unanimité des votes a été recueillie. Dans les grandes lignes, la commission a accepté toutes les prérogatives formulées dans le budget dont la pérennisation des postes temporaires et la création de trois nouveaux postes qui concernent un cantonnier polyvalent à plein temps, un contrôleur de gestion à 60% et un chargé de communication à 50%. Parlant au nom de son groupe, M. Charles se félicite du maintien du centime additionnel à 38 d'une part et du renforcement et de l'engagement du personnel supplémentaire qui permettront d'améliorer le savoir-faire communal tout en fournissant un haut degré de prestations à la population.

M. Oliver Duc (PLR) se réjouit aussi de la clarté dont a fait preuve l'administration quant aux besoins avérés d'un personnel supplémentaire. Cet effort de transparence a permis à son groupe d'accepter les nouveaux postes. Il se félicite que l'amendement PLR qui demandait à doter l'aide sociale d'un montant supplémentaire de CHF 10'000 ait été accepté en commission.

Pour les Socialistes-Vert.e.s, Mme Maude Bessat indique que son groupe votera cette année positivement ce budget ainsi que le plan des investissements. Il a pris acte du choix du Conseil administratif de ne pas augmenter le taux du centime afin de ne pas créer d'impact sur le pouvoir d'achat des Veyrites. Elle rappelle toutefois à quel point un centime additionnel représente peu en termes d'augmentation d'impôt et beaucoup en termes d'aide pour la commune. Rappelant que l'administration était sous-dotée en personnel depuis un bon nombre d'années, avec les difficultés de fonctionnement qui en découlent, Mme Bessat ne peut que se réjouir des nouveaux postes de travail qui figurent au budget. En considérant que de nombreuses familles ont eu recours à une aide sociale au printemps dernier et que la crise sociale risque de se prolonger, l'élue encourage à réfléchir aussi à l'avenir financier et au rôle dévolu aux institutions publiques.

Au nom des groupes Veyrier-Ensemble, PLR et PDC, M. Joël Jousson dépose un amendement, refusé d'une voix en commission des finances, qui demande à augmenter les indemnités de chaque Conseiller municipal de CHF 1'000 par année en compensation de conditions inchangées depuis longtemps, de la fiscalisation de cette indemnité depuis 2015 et surtout pour une meilleure reconnaissance de leur engagement et de leur travail.

Mme Bessat estime que cette proposition de revalorisation est légitime, mais tombe dans un moment particulièrement malvenu avec des temps difficiles pour beaucoup. Son groupe entrerait en matière lors de périodes plus clémentes sur le plan économique.

Pour le PDC, M. Charles Hutzli s'avère pleinement satisfait des principes énoncés dans le budget et par le fait qu'il n'ait pas été remanié lors de son passage dans les différentes commissions. Son groupe salue le maintien des subventions aux associations communales à un même niveau que 2020 car "les pénaliser davantage en période de pandémie aurait été inacceptable". Il salue également la volonté de renforcement et de réorganisation communale. Quant à savoir si c'est la bonne année ou pas pour procéder à une revalorisation des indemnités, il craint, qu'au fond, il n'en existe jamais une.

Au terme des votes, l'amendement pour la revalorisation des indemnités des Conseillers est accepté par 15 voix pour, 2 refus et 4 absents.

Le projet de délibération du budget 2021 d'un montant de CHF 33'192'053 aux charges et de CHF 32'579'670 aux revenus avec un excédent de charges de CHF 612'383 est accepté à l'unanimité. Le plénum accepte aussi à l'unanimité l'échelle des salaires 2021 et le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100%.

Mme Bessat indique qu'elle renonce à percevoir l'indemnité supplémentaire et demande à attribuer la somme à une aide communale.

Accueil de réfugiés des îles grecques : «oui, mais»

Le Conseil se prononce ensuite sur l'entrée en matière de la pétition qui milite pour un engagement de la commune en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques.

M. Laurent Bernheim (PLR) partage l'élan de solidarité qui a motivé la pétition. Il souligne cependant qu'elle pose plusieurs questions qui sortent de la mission donnée au Conseil municipal. Son groupe propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour étudier ses tenants et aboutissants.

Mme Marielena Gautrot (Vert'Libéraux) s'avère également touchée par cette problématique mondiale. Elle relève toutefois que l'accueil des réfugiés est un sujet complexe avec des compétences données aux cantons. Le groupe demande également son renvoi au Conseil administratif.

Par la voix de M. Hutzli, le PDC entre aussi en matière mais demande à ce que la question du lieu d'accueil soit préalablement résolue.

M. Pinget retrace le contexte de la pétition relayée

par plus de 130 organisations et Eglises et qui appelle à une évacuation rapide des camps grecs dont les conditions de vie sont devenues épouvantables. "Jusqu'ici la Suisse a accepté d'accueillir 53 mineurs en sachant qu'ils pourraient être hébergés dans leur famille déjà présente dans le pays." L'élue indique que "si chaque commune se charge de quelques réfugiés, elles arriveront à faire passer le statut de la Suisse de la honte à une contribution digne et proportionnée." En prenant en compte ses capacités d'accueil et les bonnes volontés existantes démontrées par le passé lors de la question du centre pour migrants, M. Pinget souhaite que le Conseil administratif accepte d'accueillir des réfugiés des îles grecques et en fasse part publiquement au Conseil fédéral selon les deux invites du texte. Il propose également que les groupes politiques se déterminent non pas juste sur un renvoi au Conseil administratif pour réponse, mais demande que cette réponse soit positive. Il ne parvient cependant pas à amener le Conseil vers son idée. Celui-ci prudemment se borne à accepter un simple renvoi au Conseil administratif en le chargeant d'étudier une possibilité d'accueil sur le territoire.

Le plénum débat ensuite sur plusieurs projets de délibération. La première proposition qui concerne un crédit complémentaire pour équiper les employés communaux en matériel permettant le travail à distance est acceptée en vote immédiat. De même pour les deux autres propositions de dépassements de crédit, l'une pour l'éclairage des deux terrains de football du Grand-Donzel et la seconde pour les travaux de sécurisation de la mairie.

Tablettes, stylets et visioconférence

Le projet de délibération qui vise à acquérir du matériel informatique pour le Conseil municipal suscite un plus large débat. Le texte formulé dans une volonté de réduire l'emploi du papier par la commune, propose l'achat de 25 tablettes, incluant des licences informatiques ainsi qu'un système de conférence avec micros et vote électronique. Il intègre également une offre complémentaire de stylets tactiles, suggérée par M. Duc, afin de faciliter le travail à l'écran sur les documents.

Par la voix de M. Jean-Michel Baldin, les Socialistes-Vert.e.s plaident pour scinder le crédit d'investissement en deux objets distincts : le matériel informatique, d'une part, et le système de conférence, d'autre part. Le groupe achoppe sur le premier point en estimant que doter les Conseillers municipaux de tablettes aux frais de la commune n'est pas adéquat. D'abord, parce qu'ils sont pour la plupart déjà équipés et, ensuite, parce que cet achat peut s'apparenter, aux yeux des contribuables, à un avantage en nature. M. Baldin doute également que cette solution permette de réduire le papier et souligne que le matériel est inutilement consommateur de ressources qui dureront au mieux 5 ans avant l'achat d'un autre matériel.

Suite en page 13

Départs à la retraite :

Ces derniers mois, l'administration communale a vu le départ à la retraite d'un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs.

Ils se sont engagés pleinement et avec enthousiasme dans leurs activités au sein de l'administration et nous les en remercions sincèrement. Nous leur souhaitons à toutes et à tous une longue et heureuse retraite.



Claudine et Alain MARGOT

Mme et M. Claudine et Alain MARGOT, concierges à l'école de Bois-Gourmand, après 20 ans de service au sein de l'administration municipale.



Daniela et Claude-Alain BORCARD

Mme et M. Daniela et Claude-Alain BORCARD, concierges à l'école de Pinchat, après 27 ans de service.



Christian PAGES

M. Christian PAGES, cantonnier au service des Routes et espaces verts, après 32 ans et 11 mois de service.



Sabine CHALIER

Mme Sabine CHALIER, éducatrice du jeune enfant au service de la Petite enfance, après 36 ans de service.

Les autorités communales souhaitent la bienvenue à :



Laurence PAULUS

Mme Laurence PAULUS, en qualité d'urbaniste environnementale au sein du service Constructions et urbanisme, à 70% depuis le 1er octobre 2020.



Rui ALEIXO

M. Rui ALEIXO, en qualité de cantonnier polyvalent au sein du service des Routes et espaces verts, à 100% depuis le 1er octobre 2020.



Adeline FLEURY

Mme Adeline FLEURY, en qualité de cheffe du service Entretien du patrimoine immobilier, à 80% depuis le 1er novembre 2020.

Suite de la page 12

M. Duc indique que le groupe PLR est favorable à la proposition. A titre personnel, il est convaincu de l'utilité du stylet qui permet de réduire les impressions papier. Il relève qu'au niveau des groupes, l'achat d'un matériel commun permettra de travailler à distance et facilitera aussi l'organisation de leurs caucus, rendue plus compliquée par la crise sanitaire.

M. Serge Luisier (V-E) indique que son groupe soutient l'abandon du papier. Le fait d'équiper les Conseillers municipaux en matériel informatique lui semble être une juste décision, en considérant que c'est ce que fait un employeur vis-à-vis de ses collaborateurs. Son groupe est d'accord sur le principe et demande le vote immédiat.

M. Cédric Zufferey indique que les Vert'Libéraux ne s'opposent pas à cet investissement. La question qu'ils se posent est de savoir s'il est opportun alors que la plupart des Conseillers sont déjà équipés en

outils informatiques. "Est-ce que cette tablette n'est pas un énième gadget qui finira au fond des tiroirs ? Est-ce qu'une tablette est plus écologique que du papier recyclé ? Alors que la plupart des Veyrites doivent se serrer la ceinture, ne devons-nous pas montrer l'exemple ?" Pour toutes ces questions, il demande à ce que le sujet fasse un détour en commission des finances.

Mme Bessat revient sur la proposition de son groupe de scinder la délibération en deux objets, faite de façon à statuer rapidement sur le système de conférence plus urgent. Elle soutient le renvoi en finances pour un débat plus approfondi sur les questions de durabilité, d'accès aux logiciels libres et de redondance de matériel évoquées.

Pour le groupe PDC, M. Hutzli s'avère totalement favorable à la proposition qui permet d'éviter les réunions en présentiel. En considérant que chacun pourra travailler sur un même matériel uniformisé

et sécurisé, il accepte le vote immédiat.

M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif, (PDC) précise que le nouveau matériel ne peut pas être qualifié d'un avantage en nature puisqu'il restera propriété de la commune et lui sera restitué en tout temps. Cette solution est proposée après l'étude de systèmes de ce type employés par d'autres communes et a été agréée par le SIACG qui, rappelons-le, développe et gère les plateformes informatiques pour l'ensemble des communes genevoises.

Avec le PDC, le PLR, le groupe Veyrier-Ensemble convaincus par la solution, la majorité est acquise pour accepter en vote immédiat le projet de délibération, incluant l'offre des stylets, ce qui met le Conseil municipal "en mode 2.0" pour ses prochaines séances !

F. Waldburger



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de faînes du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!



Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

Ce dessin de Max Spring est extrait du Petit guide du savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail por la forêt (AfW-CTF).

www.waldknigge.ch

Pour en savoir plus sur la forêt:

www.foretsuisse.ch

Chantier, attention danger!

Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le week-end!

Connaissez-vous les prestations proposées par le service forestier de votre commune? Peut-être vend-il des arbres de Noël, des branches de sapin, des bûches suédoises, du bois de chauffage et d'autres produits de la forêt locale. Les bonnes choses viennent souvent de tout près. Informez-vous!